

AGE DE L'EAU GR 63 CHLORE CHOC GRANULES

Homologation pour l'utilisation en piscines publiques n° 1090



60-63 % de chlore disponible à dissolution rapide (chlore stabilisé).
Mettre directement dans le skimmer, répandre sur la totalité du bassin
ou utiliser avec un système de pompes doseuses

MODE D'EMPLOI / DOSAGE :

Les granulés action rapide GR 63 s'utilisent :

- Mise en eau :
150 g par tranche de 10 m³ d'eau
- Traitement de choc (verdissement de l'eau) :
70 g par tranche de 10 m³ d'eau
- Traitement périodique :
10 g par tranche de 10 m³ d'eau pour 0,5 ppm de chlore manquant après
contrôle

CONDITIONNEMENT :

Pot 1 kg : carton de 22, palette de 660
Seau 5 kg : palette de 80
Seau 25 kg : palette de 27

DESIGNATION COMMERCIALE :

AGE DE L'EAU GRANULES GR 63

NATURE CHIMIQUE :

Dichloroisocyanurate de Sodium – DCCNa anhydre
N°ONU : 2465



RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Produit nocif en cas d'inhalation et d'ingestion. Produit irritant pour les yeux, les voies respiratoires, les muqueuses et pour la peau humide. Risques pulmonaires et lésions oculaires.

STOCKAGE ET MANIPULATION :

Consignes de stockage et de manipulation applicables aux solides COMBURANTS et NOCIFS. Conserver en emballage d'origine fermé, dans un local ventilé et frais, à l'abri de l'humidité et des sources de chaleur. Manipuler en évitant la formation de poussière. Laver les emballages à l'eau puis traiter l'eau. Eviter le contact avec des acides.

Les produits sont conditionnés et livrés dans des emballages répondant aux normes U.N. et à la réglementation CEE RTMD applicable au 1.07.1993.

INDICATIONS PARTICULIERES :

Déposé au centre antipoison de Toulouse Tél. : 05.61.49.33.33
Pour plus de renseignements, consulter les fiches de données de sécurité